



**Royal Canadian Mounted Police
Gendarmerie royale du Canada**

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS A:
Bid Receiving/Réception des soumissions**

Bid Receiving/Réception des soumissions
HQ Procurement
Chemin, 73 Leiken , M1, 4th floor Stop 15
Ottawa, Ontario K1A 0R2
Attn: Shannon Plunkett

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaries

Title-Sujet Mise à niveau de l'avionique du Pilatus PC-12/45 ou 47		Amendment No. N° de la modification 002
Solicitation No. - No. de l'invitation 201606619	Date Le 9 novembre, 2016	
Client Reference No. - No. De Référence du Client 0644 - M0080 1005110		
GETS Reference No. - No. de Référence de SEAG PW-16-00753183		
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at – à 02:00 PM (HSE) on – le 17 novembre,2016		
F.O.B. - F.A.B.		
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Diane Palarchio Agent des acquisitions et contrat		
Telephone No. - No de téléphone 613-843-5907	Fax No. - N° de FAX: (613) 825-0082	
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction: See Herein / Voir aux présentes		
Instructions: See Herein Instructions : Voir aux présentes		
Delivery Required - Livraison exigée: See Herein/Voir aux présentes	Delivery Offered - Livraison proposée	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur		



QUESTION ET REPONSE SERIE #2:

Q1

En ce qui concerne la demande de soumissions n° 201606619 intitulée « Mise à niveau de l'avionique du Pilatus PC-12/45 ou 47 », le FOURNISSEUR souhaite contester les Critères cotés de la section 4.1.1.3 (page 10/45), qu'il juge excessivement stricts et injustes. En guise d'exemple, une entreprise obtient la note de 55/140 à ces critères, et le nombre minimal de points requis pour être jugé conforme est 98. Les exigences aux points C3, C4, C5, C6 et C7 de la section 4.1.1.3 sont excessivement strictes puisqu'elles ne tiennent pas compte du travail accompli sur des cellules et des systèmes d'avionique semblables. La flotte de Pilatus PC-12/45 ou 47 au Canada ne compte que 49 appareils, et par conséquent, il est probable qu'aucun offrant ne pourra obtenir le minimum total de points requis.

En guise d'exemple de notre expérience de travail sur le Pilatus PC-12/45 ou 47, le FOURNISSEUR a réalisé, en 2004, des mises à niveau de l'équipement d'avionique pour les systèmes TCAS et TAWS sur les aéronefs C-GMPY et C-FMPO de la GRC, et nous avons réalisé des mises à niveau mineures sur la flotte de PC-12/45 d'Air Sprint, mais ces travaux ne comptent pas dans le calcul de points valides parce qu'ils ont été accomplis à l'extérieur de la période prévue de quatre ans. Le FOURNISSEUR a également réalisé de nombreux montages de récepteurs Garmin GTN750 et GTN-650 en vertu des CTS sur des aéronefs semblables au PC-12.

Q2

La présente vise à contester le processus de sélection pour la demande de soumissions n° 201606619. Dans ce contexte, selon votre système de points actuels, le fournisseur ne se qualifierait pas pour présenter une soumission simplement parce que nous n'avons pas apporté de modifications majeures à un Pilatus PC12/45 au cours des quatre dernières années. Même si nous sommes possiblement le fournisseur ayant le plus d'expérience à l'égard de ces cellules et d'autres cellules particulières de votre flotte aérienne, il est possible que notre candidature ne soit même pas prise en considération en raison de l'exigence relative à l'expérience récente. Selon le libellé de votre document, si une entreprise devait être suffisamment chanceuse pour avoir fait une installation sur cette cellule au cours des quatre dernières années, et plus particulièrement si cela incluait un navigateur Garmin, elle serait alors un candidat dont la sélection est assurée même si elle devait être l'entreprise ayant le moins d'expérience sur le plan global.

Je désire ajouter une note à propos du domaine de l'avionique. Dans le monde de la modification des systèmes d'avionique et des postes de pilotage aux fins de modernisation, le travail se réalise sur un grand nombre de cellules différentes. Nous recevons en général différents aéronefs en « vagues », car le temps de révision arrive souvent durant les mêmes années. Il n'est pas rare que nous passions un bon moment sans voir un aéronef précis. La taille et l'étendue de ces cellules peuvent varier, mais la conception électronique et la conception du poste de pilotage ne changent pas toujours énormément. Par exemple, le système avionique désuet du Pilatus est très semblable



à celui d'un King Air F90. Une autre chose digne de mention est l'accès limité à un aéronef précis dans les situations courantes. Il n'y a que 45 PC-12/45 en tout au Canada, dont un très petit pourcentage qui ont besoin de mises à niveau immédiates pour leur portée d'utilisation.

Ma plainte a trait à la méthode utilisée pour déterminer le facteur d'expérience. À mon avis, ce facteur est invalide et inexact. Peut-être qu'un curriculum vitae exhaustif pourrait vous donner une idée plus exacte des meilleurs candidats et de ceux qui devraient se voir accorder un avantage? Peut-être qu'une description de l'expérience par rapport au produit et non pas par rapport à une cellule précise, serait davantage logique?

R1 et R2

Voir ci-dessous amendement #2.

AMENDEMENT #2

Supprimer :

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins 15 jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Et

Inserer :

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins 5 jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION



4.1 Procédures d'évaluation

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.3 Critères d'évaluation techniques cotés

Supprimer:

1. Les propositions techniques répondant à toutes les exigences obligatoires susmentionnées seront évaluées et cotées dans le respect des règles ci-dessous.
2. Pour satisfaire aux critères d'évaluation cotés numériquement, le soumissionnaire doit ajouter aux renseignements fournis, en réponse aux exigences obligatoires, des détails qui précisent l'ampleur et l'étendue de l'expérience, des compétences et de l'expertise spécialisée pertinentes. Toutes les assertions concernant l'expérience, les compétences ou l'expertise doivent être justifiées au moyen de descriptions détaillées de la façon et de l'endroit où l'expérience, les compétences ou l'expertise ont été acquises. Les assertions qui ne sont pas corroborées ne seront pas prises en considération par l'équipe d'évaluation dans le cadre de l'évaluation cotée.
3. L'offrant doit obtenir au moins 70 % (98 points) pour être conforme. Les offres qui n'atteignent pas ce résultat seront jugées irrecevables.

	Critères cotés	Cote maximale	Cote de l'offrant	Justification détaillée (explication)
Exigences de l'offrant :				
C1	L'offrant doit démontrer qu'il possède au moins huit (8) ans d'expérience établie dans la mise à niveau d'aéronefs au cours des vingt (20) dernières années. Moins de 8 ans d'expérience : 0 point De 8 à 10 ans d'expérience : 5 points De 10 à 12 ans d'expérience : 10 points De 12 à 14 ans d'expérience : 15 points De 14 à 16 ans d'expérience : 20 points 16 ans ou plus d'expérience : 25 points	25		
C2	L'offrant devrait se trouver de 0 à 2 000 milles marins de l'adresse suivante : 4100 – 4 ^e avenue. Whitehorse (Yukon) Y1A 1H5 2 001 milles marins ou plus : 0 points 1 501 à 2 000 milles marins : 10 points	25		



	Critères cotés	Cote maximale	Cote de l'offrant	Justification détaillée (explication)
	1 001 à 1 500 milles marins : 20 points 1 000 milles marins ou moins : 25 points			
C3	<p>L'offrant devrait avoir de l'expérience dans l'exécution de mises à niveau de l'avionique mineures* sur l'avion Pilatus PC-12/45 ou 47 au cours des quatre (4) dernières années.</p> <p>* Mineures signifie des modifications n'exigeant pas l'approbation d'un DAC et un CTS/R ou un CTS.</p> <p>1 à 2 projets : 5 points 3 à 5 projets : 10 points 6 projets ou plus : 15 points</p> <p>Pour chaque projet, l'offrant doit fournir ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none">– Immatriculation de l'appareil– Marque de l'appareil– Modèle d'appareil– Propriétaire de l'appareil– Date d'achèvement– Temps nécessaire pour exécuter le projet (nombre de jours)– Un résumé du travail exécuté, comme une liste de tout le matériel enlevé et une liste de tout le matériel posé ou une copie de l'inscription au carnet.	15		
C4	<p>L'offrant devrait avoir de l'expérience dans l'exécution de mises à niveau de l'avionique majeures* sur l'avion Pilatus PC-12/45 ou 47 au cours des quatre (4) dernières années.</p> <p>*Une modification majeure est une modification exigeant l'approbation d'un DAC et un CTS/R ou un CTS.</p> <p>0 projet : 0 point 1 à 2 projets : 5 points 3 à 5 projets : 10 points</p>	15		



	Critères cotés	Cote maximale	Cote de l'offrant	Justification détaillée (explication)
	<p>6 projets ou plus : 15 points</p> <p>Pour chaque projet, l'offrant doit fournir ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Immatriculation de l'appareil - Marque de l'appareil - Modèle d'appareil - Propriétaire de l'appareil - Date d'achèvement - Temps nécessaire pour exécuter le projet (nombre de jours) - Un résumé du travail exécuté, comme une liste de tout le matériel enlevé et une liste de tout le matériel posé ou une copie de l'inscription au carnet. - Exemplaire du rapport de modification majeure 			
C5	<p>L'offrant devrait avoir de l'expérience dans l'exécution de modifications *mineures à la structure de l'avion Pilatus PC-12/45 ou 47 au cours des quatre (4) dernières années.</p> <p>* Mineures signifie des modifications n'exigeant pas l'approbation d'un DAC et un CTS/R ou un CTS.</p> <p>0 projet : 0 point 1 à 2 projets : 5 point5 3 à 5 projets : 10 point5 6 projets ou plus : 15 point5</p> <p>Pour chaque projet, l'offrant doit fournir ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Immatriculation de l'appareil - Marque de l'appareil - Modèle d'appareil - Propriétaire de l'appareil - Date d'achèvement - Temps nécessaire pour exécuter le projet (nombre de jours) - Un résumé du travail exécuté, comme une liste de tout le matériel enlevé et une liste de tout le matériel posé ou une copie de l'inscription au carnet. 	15		
C6	<p>L'offrant devrait avoir de l'expérience dans l'exécution de modifications *majeures à la</p>	15		



	Critères cotés	Cote maximale	Cote de l'offrant	Justification détaillée (explication)
	<p>structure de l'avion Pilatus PC-12/45 ou 47 au cours des quatre (4) dernières années.</p> <p>*Une modification majeure est une modification exigeant l'approbation d'un DAC et un CTS/R ou un CTS.</p> <p>0 projet : 0 point 1 à 2 projets : 5 points 3 à 5 projets : 10 points 6 projets ou plus : 15 points</p> <p>Pour chaque projet, l'offrant doit fournir ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Immatriculation de l'appareil - Marque de l'appareil - Modèle d'appareil - Propriétaire de l'appareil - Date d'achèvement - Temps nécessaire pour exécuter le projet (nombre de jours) - Un résumé du travail exécuté, comme une liste de tout le matériel enlevé et une liste de tout le matériel posé ou une copie de l'inscription au carnet. - Exemple de rapport de modification majeure 			
C7	<p>L'offrant devrait avoir de l'expérience dans la pose et l'intégration d'un Garmin GTN 750 ou GTN 650 à bord de l'avion Pilatus PC-12/45 ou 47 au cours des quatre (4) dernières années.</p> <p>0 projet : 0 point 1 à 2 projets : 20 points 3 à 4 projets : 25 points 5 projets ou plus : 30 points</p>	30		
NOMBRE TOTAL DE POINTS REQUIS (98/140) 70 % :		140	/140	

et



Insérer:

- 1 Les propositions techniques répondant à toutes les exigences obligatoires susmentionnées seront évaluées et cotées dans le respect des règles ci-dessous.
- 2 Pour satisfaire aux critères d'évaluation cotés numériquement, le soumissionnaire doit ajouter aux renseignements fournis, en réponse aux exigences obligatoires, des détails qui précisent l'ampleur et l'étendue de l'expérience, des compétences et de l'expertise spécialisée pertinentes. Toutes les assertions concernant l'expérience, les compétences ou l'expertise doivent être justifiées au moyen de descriptions détaillées de la façon et de l'endroit où l'expérience, les compétences ou l'expertise ont été acquises. Les assertions qui ne sont pas corroborées ne seront pas prises en considération par l'équipe d'évaluation dans le cadre de l'évaluation cotée.
- 3 L'offrant doit obtenir au moins (50 points) pour être conforme. Les offres qui n'atteignent pas ce résultat seront jugées irrecevables.

	Critères cotés	Cote maximale	Cote de l'offrant	Justification détaillée (explication)
Exigences de l'offrant :				
C1	L'offrant doit démontrer qu'il possède au moins huit (8) ans d'expérience établie dans la mise à niveau d'aéronefs system d'avionique au cours des vingt (20) dernières années. Moins de 8 ans d'expérience : 0 point De 8 à 10 ans d'expérience : 5 points De 10 à 12 ans d'expérience : 10 points De 12 à 14 ans d'expérience : 15 points De 14 à 16 ans d'expérience : 20 points 16 ans ou plus d'expérience : 25 points	25		
C2	L'offrant devrait se trouver de 0 à 2 500 milles marins de l'adresse suivante : 4100 – 4 ^e avenue. Whitehorse (Yukon) Y1A 1H5 2 501 milles marins ou plus : 0 points 2001 à 2 500 milles marins : 10 points 1 501 à 2 000 milles marins : 20 points 1 500 milles marins ou moins : 25 points	25		
C3	L'offrant devrait avoir de l'expérience dans l'exécution de mises à niveau de	15		



	Critères cotés	Cote maximale	Cote de l'offrant	Justification détaillée (explication)
	<p>l'avionique mineures* sur l'avion Pilatus PC-12/45 ou 47 au cours des dix (10) dernières années.</p> <p>* Mineures signifie des modifications n'exigeant pas l'approbation d'un DAC et un CTS/R ou un CTS.</p> <p>1 à 2 projets : 5 points 3 à 5 projets : 10 points 6 projets ou plus : 15 points</p> <p>Pour chaque projet, l'offrant doit fournir ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Immatriculation de l'appareil - Marque de l'appareil - Modèle d'appareil - Propriétaire de l'appareil - Date d'achèvement - Temps nécessaire pour exécuter le projet (nombre de jours) - Un résumé du travail exécuté, comme une liste de tout le matériel enlevé et une liste de tout le matériel posé ou une copie de l'inscription au carnet. 			
C4	<p>L'offrant devrait avoir de l'expérience dans l'exécution de mises à niveau de l'avionique majeures* sur l'avion Pilatus PC-12/45 ou 47 au cours des dix (10) dernières années.</p> <p>*Une modification majeure est une modification exigeant l'approbation d'un DAC et un CTS/R ou un CTS.</p> <p>0 projet : 0 point 1 à 2 projets : 5 points 3 à 5 projets : 10 points 6 projets ou plus : 15 points</p> <p>Pour chaque projet, l'offrant doit fournir ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Immatriculation de l'appareil - Marque de l'appareil - Modèle d'appareil - Propriétaire de l'appareil - Date d'achèvement 	15		



	Critères cotés	Cote maximale	Cote de l'offrant	Justification détaillée (explication)
	<ul style="list-style-type: none"> – Temps nécessaire pour exécuter le projet (nombre de jours) – Un résumé du travail exécuté, comme une liste de tout le matériel enlevé et une liste de tout le matériel posé ou une copie de l'inscription au carnet. – Exemplaire du rapport de modification majeure 			
C5	<p>L'offrant devrait avoir de l'expérience dans l'exécution de modifications *mineures à la structure de l'avion Pilatus PC-12/45 ou 47 au cours des dix (10) dernières années.</p> <p>* Mineures signifie des modifications n'exigeant pas l'approbation d'un DAC et un CTS/R ou un CTS.</p> <p>0 projet : 0 point 1 à 2 projets : 5 point5 3 à 5 projets : 10 point5 6 projets ou plus : 15 point5</p> <p>Pour chaque projet, l'offrant doit fournir ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Immatriculation de l'appareil – Marque de l'appareil – Modèle d'appareil – Propriétaire de l'appareil – Date d'achèvement – Temps nécessaire pour exécuter le projet (nombre de jours) – Un résumé du travail exécuté, comme une liste de tout le matériel enlevé et une liste de tout le matériel posé ou une copie de l'inscription au carnet. 	15		
C6	<p>L'offrant devrait avoir de l'expérience dans l'exécution de modifications *majeures à la structure de l'avion Pilatus PC-12/45 ou 47 au cours des dix (10) dernières années.</p> <p>*Une modification majeure est une modification exigeant l'approbation d'un DAC et un CTS/R ou un CTS.</p>	15		



	Critères cotés	Cote maximale	Cote de l'offrant	Justification détaillée (explication)
	0 projet : 0 point 1 à 2 projets : 5 points 3 à 5 projets : 10 points 6 projets ou plus : 15 points Pour chaque projet, l'offrant doit fournir ce qui suit : – Immatriculation de l'appareil – Marque de l'appareil – Modèle d'appareil – Propriétaire de l'appareil – Date d'achèvement – Temps nécessaire pour exécuter le projet (nombre de jours) – Un résumé du travail exécuté, comme une liste de tout le matériel enlevé et une liste de tout le matériel posé ou une copie de l'inscription au carnet. – Exemple de rapport de modification majeure			
C7	L'offrant devrait avoir de l'expérience dans la pose et l'intégration d'un Garmin GTN 750 ou GTN 650 à bord de l'avion Pilatus PC-12/45 ou 47 au cours des cinq (5) dernières années. 0 projet : 0 point 1 à 2 projets : 20 points 3 à 4 projets : 25 points 5 projets ou plus : 30 points	30		
NOMBRE TOTAL DE POINTS REQUIS (50/140) :		140	/140	

Supprimer:

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

4.1.2 Évaluation financière



4.1.2.1

Le prix de l'offre sera évalué en dollars canadiens, taxes applicables en sus, destination FAB, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

4.2 Méthode de sélection

1. Pour être déclarée recevable, une offre doit :
 - a) respecter toutes les exigences de la demande d'offres à commandes;
 - b) satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires;
 - c) obtenir le nombre minimal de points requis (98 points, ou 70 %) pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques qui sont cotés.

La cotation est effectuée selon une échelle de 140 points.

2. Les offres qui ne satisfont pas aux points (a), (b) ou (c) seront déclarées irrecevables. L'offre recevable ayant obtenu le plus de points, ou celle proposant le prix le plus bas, ne sera pas nécessairement retenue. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'attribution d'une offre à commandes.
3. La sélection sera faite en fonction du meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et du prix. La pondération sera établie comme suit : 70 % des points pour le mérite technique et 30 % des points pour le prix.
4. Afin de déterminer la cote pour le mérite technique, la cote technique globale de chaque soumission recevable sera calculée comme suit : le nombre total de points obtenus sera divisé par le nombre total de points pouvant être accordés, puis multiplié par 70 %.
5. Pour établir la cote relative au prix, la cote de chaque offre recevable sera calculée au prorata par rapport au prix évalué le plus bas multiplié et à un ratio de 30 %.
6. Pour chaque offre recevable, la cote du mérite technique et la cote du prix seront additionnées pour obtenir la cote combinée.
7. L'offre retenue ne sera pas nécessairement l'offre recevable ayant obtenu la cote technique la plus élevée ni celle ayant le prix évalué le plus bas. L'offre recevable qui obtiendra la cote combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution du contrat.
8. Le tableau ci-dessous présente un exemple où les trois offres sont recevables et où la sélection de l'offrant se fait en fonction d'un ratio de 70/30 à l'égard du mérite technique et du prix, respectivement. Le nombre total de points pouvant être accordés est de 100 et le prix évalué le plus bas est de 50 000 \$ (50).



Cote combinée la plus élevée : valeur technique (70 %) et coût (30 %)			
Calcul	Cote pour le mérite technique	Cote pour le prix	Cote totale
Offrant 1 – Technique = 88/100 – Prix = 60 000 \$	$\frac{88 \times 70}{100} = 61,6$	$\frac{***50 \times 30}{**60} = 25$	86,6
Offrant 2 – Technique = 82/100 – Prix = 55 000 \$	$\frac{82 \times 70}{100} = 57,4$	$\frac{50 \times 30}{55} = 27,27$	84,67
Offrant 3 – Technique = 76/100 – Prix = 50 000 \$	$\frac{76 \times 70}{100} = 53,2$	$\frac{50 \times 30}{50} = 30$	83,2

*Cote maximale pour le mérite technique

** Proposition de prix de l'offrant

***Proposition de prix la plus basse

et

Insérer:

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1

Le prix de l'offre sera évalué en dollars canadiens, taxes applicables en sus, destination FAB, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

4.2 Méthode de sélection

3. Pour être déclarée recevable, une offre doit :
 - d) respecter toutes les exigences de la demande d'offres à commandes;
 - e) satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires;
 - f) obtenir le nombre minimal de points requis (50) points, pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques qui sont cotés.

La cotation est effectuée selon une échelle de 140 points.



4. Les offres qui ne satisfont pas aux points (a) et (b) et (c) seront déclarées irrecevables. L'offre recevable ayant obtenu le plus de points, ou celle proposant le prix le plus bas, ne sera pas nécessairement retenue. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'attribution d'une offre à commandes.

3. La sélection sera faite en fonction du meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et du prix. La pondération sera établie comme suit : 70 % des points pour le mérite technique et 30 % des points pour le prix.

4. Afin de déterminer la cote pour le mérite technique, la cote technique globale de chaque soumission recevable sera calculée comme suit : le nombre total de points obtenus sera divisé par le nombre total de points pouvant être accordés, puis multiplié par 70 %.

5. Pour établir la cote relative au prix, la cote de chaque offre recevable sera calculée au prorata par rapport au prix évalué le plus bas multiplié et à un ratio de 30 %.

6. Pour chaque offre recevable, la cote du mérite technique et la cote du prix seront additionnées pour obtenir la cote combinée.

7. L'offre retenue ne sera pas nécessairement l'offre recevable ayant obtenu la cote technique la plus élevée ni celle ayant le prix évalué le plus bas. L'offre recevable qui obtiendra la cote combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution du contrat.

8. Le tableau ci-dessous présente un exemple où les trois offres sont recevables et où la sélection de l'offrant se fait en fonction d'un ratio de 70/30 à l'égard du mérite technique et du prix, respectivement. Le nombre total de points pouvant être accordés est de 100 et le prix évalué le plus bas est de 50 000 \$ (50).

Cote combinée la plus élevée : valeur technique (70 %) et coût (30 %)			
Calcul	Cote pour le mérite technique	Cote pour le prix	Cote totale
Offrant 1 – Technique = 88/100 – Prix = 60 000 \$	$\frac{88 \times 70}{100} = 61,6$	$\frac{***50 \times 30}{**60} = 25$	86,6
Offrant 2 – Technique = 82/100 – Prix = 55 000 \$	$\frac{82 \times 70}{100} = 57,4$	$\frac{50 \times 30}{55} = 27,27$	84,67
Offrant 3 – Technique = 76/100 – Prix = 50 000 \$	$\frac{76 \times 70}{100} = 53,2$	$\frac{50 \times 30}{50} = 30$	83,2

*Cote maximale pour le mérite technique

** Proposition de prix de l'offrant

*** Proposition de prix la plus basse



Dans cet exemple, c'est à l'offrant 1 que l'on recommanderait l'attribution d'une offre à commandes.

9. Si, au terme de l'évaluation, il y a deux (2) offres recevables ou plus affichant des cotes globales identiques, il sera recommandé d'attribuer l'offre à commandes à l'offrant ayant obtenu la cote la plus élevée pour le mérite technique.

10. Les offrants doivent prendre note que toutes les attributions d'offres à commandes sont soumises au processus d'approbation interne du Canada. En dépit du fait qu'un offrant peut avoir été recommandé pour l'attribution d'une offre à commandes, une offre à commandes lui sera attribuée uniquement si l'approbation interne est accordée conformément aux politiques internes du Canada. Si cette approbation n'est pas accordée, aucune offre à commandes ne sera attribuée.